



Mercredi 7 janvier 2026 ? 10H00

Audience de prestation de serment des commissaires aux comptes

**Discours de Jean Baptiste Parlos,
premier président**

Madame la présidente, chère Florence,
Mesdames et Messieurs les personnalités présentes à cette audience,
Mesdames et messieurs,

Mesdames et messieurs les commissaires aux comptes, en ce tout début d'année civile, la cour d'appel a le plaisir de vous accueillir en sa Grand'Chambre pour recueillir votre serment.

Monsieur l'avocat général vous avez la parole pour vos réquisitions
(...)

Merci monsieur l'avocat général,

Mesdames, messieurs,

En ce tout début d'année civile, la cour d'appel a le plaisir de vous accueillir en sa Grand'Chambre pour recueillir votre serment en votre qualité de commissaire aux comptes.

Avec votre expérience et vos compétences avez souhaité participer à l'œuvre de justice.

Une œuvre si difficile à mener, que d'aucuns aimeraient parfois réduire à la portion congrue, voire prennent pour une perte de temps, pourtant indispensable à la vie en société afin que le droit l'emporte sur les rapports de force.

Ici, en cette Grand'Chambre du Parlement, vous êtes au cœur de la justice : elle y est rendue depuis plus de trois siècles et a vécu de nombreuses épreuves dont un incendie, lequel, au-delà du désastre qu'il a provoqué, a permis de comprendre l'attachement des citoyens à ce bâtiment, non seulement pour son histoire et son architecture, mais aussi pour sa fonction.

Les parlementaires, conscients de la dignité de cette fonction, avaient souhaité impressionner par la beauté, ceux qui venaient à eux pour faire trancher leur litige.

Les salles d'audience étaient aussi devenues des livres ouverts sur les éléments essentiels de la vie sociale. Et c'est ainsi qu'elles ont été restaurées. Levez la tête ne serait-ce qu'un instant et vous verrez « La piété et la foi du serment », « La justice arrachant son masque à la fraude », « L'autorité de la loi », « La sincérité ».

Votre serment prêté, vous rejoindrez, d'une certaine manière, la communauté judiciaire qui comprend, outre les magistrats, greffiers et personnels de justice, les avocats, les commissaires de justice, les notaires, les conciliateurs de justice, les délégués du procureur de la République.

Mesdames, messieurs les commissaires aux comptes,

Professionnels du chiffre au cœur d'une société moderne financiarisée, vous veillez à la sincérité et à la régularité des états financiers des entreprises ou des particuliers. Par votre certification des comptes annuels, vous garantissez la fiabilité des informations financières et comptables des entreprises.

C'est dire l'importance de votre rôle pour la vie des affaires car il est gage de sécurité juridique, de santé économique, de loyauté des échanges. Il est nécessaire de s'appuyer sur des données comptables fiables et sincères pour prendre des décisions économiques éclairées.

Vous êtes d'une certaine façon les juges de la sincérité ou de l'insincérité des comptes. Votre analyse renseigne précisément le juge ou le magistrat du ministère public, lequel, il faut bien l'avouer, n'est pas toujours un as de la matière financière.

Mais, il faut se méfier, car il peut s'améliorer, je vous parle d'expérience, ayant présidé pendant cinq ans la chambre correctionnelle économique et financière du tribunal judiciaire de Paris, spécialisée dans la grande délinquance financière.

Par vos signalements, en exécution de vos obligations professionnelles, notamment d'indépendance, vous contribuez ainsi à la lutte contre la délinquance financière et contre la délinquance organisée, laquelle souhaite investir, dans tous les sens du terme, l'économie licite.

Nous devons pouvoir compter -c'est le terme - sur votre vigilance.

Nous allons désormais procéder à la cérémonie proprement dite de prestation de serment.

Je vais vous relire la formule de votre prestation de serment, qui est la suivante :

« Je jure de remplir les devoirs de ma profession avec honneur, probité et indépendance, respecter et faire respecter les lois ».

Les commissaires aux comptes qui occupent les premières places ont déjà souscrit à ce serment par écrit. Il s'agit de :

M. Corentin ALEAU
M. Kasse AMOUZOU
Mme Florence ARTHUR
M. Adrien AUDRAIN
M. Benjamin AUGER
M. Julien BARBEAU
M. Antoine BIGNON
M. Sébastien BUET
M. Sébastien CHERRUAULT
M. Florent COUSIN
M. Sébastien CROIZER
Mme Stéphanie DARY

Mme Laetitia DENIS
Mme Anca-Stéfanía DINESCU
Mme Anne-Laure GRATALOUP
Mme Elodie GUEGUEN
Mme Anne-Laure GUERIN
M. Joan JEHANNO
M. Yanis LE CALVE
Mme Marie LE DREAU
M. Adrien LE FOURNER
M. Thomas LE GALL
Mme Nadège LE GALLAIS-PENCOLE
Mme Delphine LEMONNIER
M. Julian LOURO
M. Romain MABOUT
Mme Katell MALEUVRE
M. Aurélien MARCHAND
M. Jonathan NICOLAS
M. Damien PAPINEAU
Mme Flore PEIGNÉ
M. Jérôme PRIGENT
M. Gildas RAZIL
M. Simon RETIERE
M. Julien ROBERT
Mme Cécile ROCHARD
M. Frédéric WIATROWSKI.

Vous avez voulu, par votre présence rendre public cet engagement pris en conscience, car ce serment est vrai engagement de toutes vos qualités humaines et capacités professionnelles, ce dont je vous félicite vivement.

S'agissant de celles et ceux qui s'apprêtent à prêter serment, à l'appel de votre nom, vous vous lèverez, vous lèverez la main et vous direz à haute et intelligible voix « **je le jure** ».

Puis, vous pourrez vous rasseoir après avoir prêté serment.

Je reprends la formule du serment :

« Je jure de remplir les devoirs de ma profession avec honneur, probité et indépendance, respecter et faire respecter les lois ».

M. Maxime ADAM
M. Aurélien BICHON
M. Romain GRASSINEAU
M. Bertrand GUILBAUD
Mme Morgane GUILLERM
Mme Sophie LE BAGOUSSE
Mme Laura LESPAGNOL
Mme Dorothée LOUALICHE
M. Yoan MARION
Mme Agnès MAUGENDRE
Mme Isidra MBA OKE
Mme Stéphanie MESCOFF
M. Alexandre MORILLE
Mme Stéphanie ORIA
M. Jérôme PABOT
M. Julien RIGAULT
M. Lancelot RIVIERE
M. Quentin ROBERT
Mme Nolwenn SORRE
Mme Marion SUQUET
M. Fabien THOMAS Fabien
Mme Esengül YUCE.

La Cour donne acte à monsieur l'avocat général de ses réquisitions,

aux commissaires aux comptes ici présents de leur serment, dont elle les félicite, et dit que du tout il sera dressé procès-verbal pour être versé au rang des minutes de la cour.

L'audience est levée.